

sur pied un groupe de travail qui examina et approuva les propositions présentées à ce sujet par le Directeur général et le Conseil exécutif. On inaugurerà, pour le programme et le budget de 1963-1964, des méthodes simplifiées de renvoi au Conseil exécutif et aux États membres. Le groupe de travail a étudié d'autre part des résolutions présentées par diverses délégations et qui feront ensemble l'objet d'une étude du Conseil exécutif sur l'organisation interne et les méthodes de travail de la Conférence; la douzième session sera saisie de cette étude. Le Canada a pris part à ce travail en demandant que soient limités les débats généraux sur chacun des chapitres du programme, ces débats constituant souvent une simple répétition des discours de l'ouverture de la session; il demande d'autre part que la Conférence ait davantage recours à la formule des groupes de travail et des comités spéciaux lorsqu'il s'agit d'examiner des points de détail; enfin il propose la création d'un sous-comité spécial de la Conférence générale, qui recevra, triera et répartira les projets de résolution présentés par les États membres.

### **Élections**

La Conférence a pourvu par élection, non seulement aux postes du Bureau de la Conférence, mais aussi à ceux du Conseil exécutif et de la Commission juridique, de la Commission des rapports et de la Commission du Siège, organes permanents de la Conférence. En raison du projet de construction d'un nouvel édifice, la Commission du Siège se composera désormais de 15 membres au lieu de 9. On a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la douzième session un point concernant une modification de la Constitution pour élargir les cadres du Conseil exécutif de manière à mieux tenir compte des nouveaux membres de l'Organisation.

### **Douzième session**

La Conférence a décidé par voie de scrutin de tenir sa prochaine session à Paris dans la première quinzaine de novembre 1962.